



## ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

COMMUNE de TRESCLEOUX  
26 CHEMIN NEUF  
05700 TRESCLEOUX

### Département

HAUTES-ALPES

### Arrondissement

GAP

### Canton

SERRES

Arrêté N° 01-28062024

(Circulation interdite)

Nous, Maire de la Commune de TRESCLEOUX

#### VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- Le Code de la Route et notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8<sup>ème</sup> Partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur BOUIS Eric - Entreprise de maçonnerie - 05700 MEREUIL  
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident TRAVERSE DU VIEUX TEMPLE - 05700 TRESCLEOUX

#### ARRETONS :

Article 1<sup>er</sup>.

A compter du 01/07/2024 jusqu'au 19/07/2024, la circulation sera interdite dans sa section comprise TRAVERSE DU VIEUX TEMPLE - 05700 TRESCLEOUX

Article 2.

L'itinéraire de déviation empruntera : NEANT.

Article 3.

A l'approche du chantier, sur le chantier même ainsi que sur le jalonnement de la déviation, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 4.

Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Maire de la commune,
  - M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de LARAGNE-MONTEGLIN,
  - M. le Directeur de l'entreprise chargée des travaux,
  - M. e Directeur départemental des Territoires,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

à TRESCLEOUX

Le 28/06/2024

Le Maire,  
Jean SCHÜLER

Maire de TRESCLEOUX, Jean SCHÜLER

**Signature et cachet**